Corrigé – Brevet 2020 – histoire-géographie-EMC – Antilles, Guyane (remplacement)

Géographie : aménager le territoire ultramarin de Mayotte, Histoire : la décolonisation ; repères sur le général de Gaulle, EMC : le premier vote d'un jeune citoyen

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Géographie : aménager le territoire ultramarin de Mayotte *(20 pts)*

1. Mayotte est une île française de l'**océan Indien**, située dans l'archipel des Comores, dans le canal du Mozambique, entre Madagascar et la côte est de l'Afrique. C'est un département et région d'outre-mer depuis 2011. Ses contraintes sont d'abord l'**insularité** et l'**éloignement** de la métropole : l'île est « à 14 heures de vol depuis Paris » (document 1) et dépend de l'avion et du bateau pour sa « desserte » et son « ravitaillement ». Avant les travaux, la piste trop courte ne permettait d'accueillir que des ATR, « soit une capacité insuffisante » (document 1). Le document 2 montre aussi des contraintes économiques et sociales : le tourisme y est peu développé (« Mayotte se retrouve aujourd'hui en dernière position » parmi les îles Vanille) et de « nombreux jeunes diplômés » sont « en mal d'emplois ».

2. Les deux aménagements décrits sont l'**allongement de la piste de l'aéroport** de Mayotte, pour accueillir des « avions gros-porteurs » (document 1), et le **développement du port de Longoni** et des « infrastructures autour du port » pour mieux accueillir les croisiéristes (document 2).

3. Plusieurs acteurs participent à l'allongement de la piste. Trois financeurs publics ont débloqué les « 13 millions d'euros nécessaires » : l'**État**, le **Département de Mayotte** (collectivité territoriale) et le **FEDER**, un fonds de l'**Union européenne**. S'y ajoute un acteur privé, le **SCARA** (Syndicat des Compagnies AéRiennes Autonomes), « médiateur dans cet accord », qui rappelle que l'aéroport nécessite « la participation [. . .] de l'ensemble des acteurs du transport aérien ».

4. Ces aménagements améliorent la vie de la population locale. L'aéroport agrandi assure la « desserte de l'île, notamment vers Paris », et son « ravitaillement » : les Mahorais sont moins isolés et mieux approvisionnés. Le port développé attire les croisiéristes et donc le tourisme, qui peut créer des **emplois** : il pourrait offrir « des débouchés aux nombreux jeunes diplômés », par exemple comme « traducteurs en français et en shimaoré ». Enfin, un tourisme « local » et « vrai », avec des gîtes et des maisons d'hôtes, permettrait de faire connaître les « traditions » de l'île et de faire vivre les habitants.

5. Les territoires ultramarins subissent de fortes contraintes : insularité, éloignement de la métropole (Mayotte est « à 14 heures de vol depuis Paris »), petite taille, risques naturels comme les cyclones. Ils connaissent aussi de fortes inégalités avec la métropole : niveau de vie plus faible, chômage plus élevé, surtout chez les jeunes, comme le montrent les « jeunes diplômés en mal d'emplois » de Mayotte. La politique d'aménagement cherche à surmonter ces contraintes. Elle construit des infrastructures de transport qui désenclavent les territoires : l'allongement de la piste de l'aéroport de Mayotte permet l'accueil d'avions gros-porteurs, le port de Longoni s'ouvre aux croisières ; à La Réunion, la nouvelle route du Littoral sécurise la liaison entre Saint-Denis et l'ouest de l'île. Elle cherche aussi à réduire les inégalités en développant l'économie et l'emploi : le tourisme à Mayotte, le Centre spatial guyanais de Kourou en Guyane. Cette politique associe de nombreux acteurs : l'État, les collectivités territoriales (le Département de Mayotte) et l'Union européenne, qui considère ces territoires comme des régions ultrapériphériques et les aide par le FEDER. Les inégalités restent cependant importantes, et Mayotte demeure le département le plus pauvre de France.

> 💡 **Astuce.** À la question 5, utilise le vocabulaire attendu : **insularité**, **éloignement**, **désenclavement**, **acteurs**, **région ultrapériphérique**. Et ajoute au moins un exemple pris hors des documents (un autre territoire ultramarin) : c'est là que se trouvent les points des « connaissances ».

Exercice 2 – Histoire : la décolonisation ; repères sur le général de Gaulle *(20 pts)*

1. Développement construit (14 points)

Plan : I. Les causes de la décolonisation après 1945. II. Des indépendances négociées ou conquises par la guerre (exemple étudié : l'Algérie). III. L'affirmation des nouveaux États.

> En 1945, les puissances européennes, comme le Royaume-Uni et la France, dominent encore de vastes empires coloniaux en Afrique et en Asie. Pourtant, en une trentaine d'années, la plupart de ces colonies deviennent des États indépendants : c'est la **décolonisation**. Comment les colonies ont-elles accédé à l'indépendance ?
>
> D'abord, la Seconde Guerre mondiale a affaibli les métropoles européennes : la France a été vaincue en 1940 et les peuples colonisés, qui ont combattu pour elle, réclament désormais leur liberté. Des mouvements nationalistes se développent, menés par des leaders comme Gandhi en Inde ou Hô Chi Minh en Indochine. De plus, la Charte de l'ONU (1945) proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et les deux grandes puissances, les États-Unis et l'URSS, sont hostiles à la colonisation.
>
> Ensuite, l'indépendance est obtenue de deux façons. Elle est parfois **négociée** : l'Inde, grâce à la résistance non violente de Gandhi, devient indépendante le 15 août 1947, mais elle est partagée avec le Pakistan dans de grandes violences ; la plupart des colonies françaises d'Afrique noire deviennent indépendantes en 1960. Ailleurs, elle est conquise par la **guerre**. En Algérie, où vivent près d'un million d'Européens, le FLN déclenche l'insurrection le 1er novembre 1954. La guerre est très violente : attentats, torture, envoi des appelés du contingent. Revenu au pouvoir en 1958, le général de Gaulle finit par accepter l'autodétermination. Les accords d'Évian du 18 mars 1962 mettent fin au conflit et l'Algérie devient indépendante le 5 juillet 1962 ; les pieds-noirs et de nombreux harkis quittent alors le pays pour la France.
>
> Enfin, les nouveaux États cherchent à peser sur la scène internationale. En 1955, à la conférence de Bandung, vingt-neuf pays d'Asie et d'Afrique condamnent le colonialisme : c'est l'affirmation du tiers-monde. Mais ces États restent souvent pauvres et dépendants de leurs anciennes métropoles.
>
> Ainsi, sous l'effet de la guerre, des nationalismes et de la pression internationale, les colonies sont devenues des États indépendants, pacifiquement ou au prix de guerres longues et meurtrières comme en Algérie.

2. Comprendre et pratiquer un autre langage ; utiliser des repères (6 points)

Dans l'annexe, on écrit dans chaque case la lettre de l'événement correspondant au timbre (timbres pris de haut en bas) :

Timbre (dans l'ordre de l'annexe)	**Lettre à écrire**	**Justification**
1. Timbre « 18 juin 1940 » avec la croix de Lorraine	**B**	L'Appel du 18 juin 1940, lancé de Londres par de Gaulle.
2. Timbre « La Constitution 1958-1998 » avec le « Ve »	**E**	Retour au pouvoir de De Gaulle en 1958 et naissance de la Ve République (constitution adoptée par référendum le 28 septembre 1958).
3. Timbre « 1944-2019 Droit de vote des femmes »	**D**	Le droit de vote des femmes, accordé par l'ordonnance du 21 avril 1944 (prise à Alger par le Comité français de libération nationale, qui devient le GPRF en juin 1944) et exercé pour la première fois en 1945, fait partie de la refondation de la République menée par le GPRF.
4. Bloc « Casablanca meeting » (de Gaulle,	**C**	La conférence de Casablanca (1943) réunit de Gaulle et les dirigeants alliés dans la lutte contre l'Allemagne nazie.

Timbre (dans l'ordre de l'annexe)	Lettre à écrire	Justification
Giraud, Roosevelt, Churchill)		
5. Timbre « Bataille de Verdun 1916-2016 »	**A**	De Gaulle est fait prisonnier près de Douaumont pendant la bataille de Verdun, en 1916.
6. Timbre « Hommage au général de Gaulle » (portrait en président de la République)	**F**	De Gaulle, président de la République, est réélu en 1965 lors de la première élection présidentielle au suffrage universel direct (réforme de 1962).

> ⚠ **Piège.** Les timbres ne sont pas dans l'ordre chronologique : lis les dates et les légendes imprimées sur chacun (18 juin 1940, 1958, 1944-2019, Casablanca, Verdun 1916) avant d'écrire les lettres. Le seul timbre sans date utile est le portrait officiel : il va avec F, par élimination et parce qu'il montre de Gaulle en président.

Exercice 3 – EMC : le premier vote d'un jeune citoyen *(10 pts)*

1. Pour exercer le droit de vote, il faut : être **majeur**, c'est-à-dire avoir au moins 18 ans (Maxime a « 19 ans ») ; avoir la **nationalité française** et être **inscrit sur les listes électorales**, ce que prouvent les « Cartes d'identité et d'électeur » que Maxime tient « au creux de sa main » ; enfin, jouir de ses droits civiques. Depuis le 23 mars 2019, être sous tutelle n'empêche plus de voter.

2. Depuis six ans, la commune organise des **simulations de scrutin** avant chaque élection (sauf les municipales) pour « dédramatiser ce moment très codifié ». La dernière, le 30 mars 2019, a eu lieu dans la salle de cérémonie de la mairie, « transformée en bureau de vote », avec de « faux bulletins ». Les enjeux du vote sont expliqués « en présence du maire », puis les électeurs fictifs jouent tous les rôles (« président, assesseur ») et participent au « dépouillement ».

3. Les étapes du vote présentées sont : l'**information** sur les candidats (sa mère et sa sœur lui ont expliqué « les programmes de chaque liste ») ; l'arrivée au **bureau de vote** avec sa carte d'identité et sa carte d'électeur ; le passage dans l'**isoloir** pour mettre son bulletin dans l'enveloppe en secret ; le dépôt du bulletin dans l'**urne** ; la **signature** de la liste d'émargement, qui prouve que l'électeur a voté ; enfin, après la fermeture du bureau, le **dépouillement**, sous le contrôle du président et des assesseurs du bureau de vote.

4. Pour Maxime, ce premier vote est une source de **fierté** (il parle « avec fierté ») et d'**autonomie** : il veut désormais y aller « tout seul » et affirme « avec assurance » : « Je sais faire maintenant ». Pour sa famille, c'est une reconnaissance : sa mère y voit « une belle avancée » et « un signe fort », car « il peut remplir son rôle de citoyen » ; ce vote « fait pleinement partie de sa prise d'autonomie ».

5. En France, le suffrage est **universel**, égal et secret (article 3 de la Constitution de 1958) : tous les citoyens majeurs doivent pouvoir voter. Le code électoral s'adapte pour que ce principe soit réel pour tous. Le document le montre : depuis la loi du 23 mars 2019, les majeurs en situation de handicap placés sous tutelle n'ont plus besoin de « l'autorisation du juge » pour voter. D'autres adaptations existent : un électeur handicapé qui ne peut pas glisser lui-même son bulletin peut se faire assister par un électeur de son choix ; les bureaux de vote doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite ; un électeur absent le jour du scrutin peut voter par procuration. Ces mesures, comme les simulations organisées par la commune de Maxime, appliquent le principe d'**égalité** et de **non-discrimination** : chaque citoyen, quelle que soit sa situation, peut exercer l'ensemble de ses droits civiques et participer à la vie démocratique.

> 💡 **Astuce.** La consigne demande que ta réponse ne comporte « aucune information d'identité ou de signature » : n'invente pas de nom ni de signature dans ta copie, même si tu rédiges comme un citoyen.

Conseils pour le jour J

Gère ton temps sur 2 heures : environ 50 minutes pour la géographie (exercice 1, 20 points), 45 minutes pour l'histoire (le développement construit vaut 14 points à lui seul) et 25 minutes pour l'EMC. N'oublie surtout pas l'**annexe** de la page 9 : elle doit être remplie, agrafée dans ta copie, et elle rapporte 6 points faciles si tu lis bien les légendes des timbres.

Dans l'analyse de documents, chaque réponse doit contenir une **citation** entre guillemets prise dans le bon document. À la question 5, la consigne dit « à l'aide des documents et de vos connaissances » : sans exemple personnel (un autre territoire d'outre-mer, la notion de région ultrapériphérique), tu perds une partie des points.

Pour le développement construit, appuie-toi sur l'exemple d'indépendance que tu as étudié en classe (Algérie, Inde…) et donne des **dates précises** : 1947, 1954, 1955, 1962. Un plan clair en deux ou trois paragraphes avec des connecteurs (d'abord, ensuite, enfin) vaut mieux qu'une longue liste de faits.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).